

DÉROGATION MINEURE

487 et 491, rue Amédée-Marsan

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 15 septembre 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogations mineures déposée à l'égard des immeubles situés aux 487 et 491, rue Amédée-Marsan, à Repentigny, portant les numéros de lots 6 413 661 et 6 413 660, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 25 août 2026.

L'objet de cette demande, énuméré ci-dessous, a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment principal, à usage industriel, et l'aménagement extérieur :

- Réduire à cinquante (50) cases une aire de stationnement, alors que le règlement en exige soixante-dix-huit (78);
- Autoriser une orientation de la façade principale sur la plus grande ligne avant, bordant la rue Amédée-Marsan, alors que le règlement exige une orientation sur la plus petite ligne avant, bordant la rue Saint-Paul, pour un terrain de coin;
- Diminuer une marge avant secondaire à quatre virgule zéro trois (4,03) mètres (m), alors que le règlement exige une marge avant secondaire de sept virgule cinquante (7,50) mètres (m);
- Augmenter une largeur d'allée d'accès à seize virgule quatre-vingt-onze (16,91) mètres (m), alors que le règlement autorise une largeur maximale de douze (12) mètres (m);

sur les immeubles situés aux 487 et 491, rue Amédée-Marsan, portant les numéros de lots 6 413 661 et 6 413 660.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 27^e jour du mois d'août 2026.

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers, avocat